

Objet : Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 10 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à l'Hôtel du département salle B 140, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Victor Denouvion	☒	☐	☐	
	Sandrine Floureusses	☒	☐	☐	
	Emile Etoile	☐	☒	☐	
	Sabine Geil-Gomez	☐	☐	☒	
	Jean-Michel Fabre	☐	☐	☒	
	Karine Barrière	☒	☐	☐	
	Aude Lumeau-Préceptis	☐	☐	☒	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Jean-Marc Dumoulin	☐	☒	☐	
	Ghislaine Charles	☐	☐	☒	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Didier Laffont	☒	☐	☐	
	Véronique Volto	☒	☐	☐	
	Julien Klotz	☒	☐	☐	
	Roselyne Artigues	☐	☐	☒	
	Gilbert Hébrard	☐	☐	☒	
	Anaïs Saint-Aubain	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☒	☐	☐	
	Caroline Honvault	☐	☒	☐	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Daniel Régis	☐	☐	☒	
	Michel Santoul	☐	☒	☐	
	TOTAL	8	5	7	

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Rapport :

La Présidente expose

Le vote du Budget Primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (recettes = dépenses).

La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité ; l'excédent de recettes dégagé par rapport aux dépenses est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (virement à la section d'investissement).

La **section d'investissement** présente les opérations de nature à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu en réunion du Comité Syndical le 12 février 2026.
Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2026.

Le niveau du budget pour l'année 2026 en fonctionnement est de 292 313.42 € et en investissement de 257 958.24 €. Le BP 2026 respecte les propositions annoncées lors du comité syndical du 12 février 2026. Le report du résultat 2025 permet de financer les projets en investissement prévus pour le Syndicat Mixte pour 2026 et d'assurer son fonctionnement quotidien, la maintenance et l'entretien de l'écluse de Villemur-sur-Tarn, ainsi que son besoin en personnel.

Il ne sera pas demandé de contribution aux collectivités membres en 2026.

Composition du Budget Primitif 2026 :

En **fonctionnement**, les dépenses inscrites au budget 2026 sont les suivantes :

- La maintenance électrique et mécanique de l'écluse de Villemur-sur-Tarn
- L'enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments
- Abonnement téléphonique
- Frais de colloques et séminaires
- Assurance
- L'entretien et la réparation de l'écluse
- La mise à disposition du personnel
- L'accès à la plateforme du logiciel de gestion financière
- L'hébergement du site internet
- L'abonnement du certificat électronique pour le i-parapheur
- Les dotations aux amortissements

Soit un total en fonctionnement de 292 313.42 € intégrant le virement à la section d'investissement pour le financement des projets annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En **investissement**, les dépenses inscrites au budget 2026 sont les suivantes :

- L'étude d'aménagement des pontons et de la rampe d'accès
- L'étude environnementale
- L'étude bathymétrie
- La maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux et l'aménagement des pontons et de la rampe d'accès
- Les travaux d'aménagement de l'écluse (quais et chenal)

Les recettes sont constituées du virement de la section de fonctionnement (222 393.42 €), d'un report de résultat 2025 pour un montant de 32 064.82 €, et des dotations aux amortissements pour 3 500 €.

Soit un budget total en investissement de 257 958.24 €.

L'équilibre du budget 2026 est représenté dans le tableau suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2026	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2026
011	Charges à caractère général	58 800,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	292 313,42
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn (électricité et mécanique)	3 000,00			
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	30 000,00	74	Dotations et participations	0,00
	Abonnement téléphonique	700,00		Participation du Département (80%)	0,00
	Frais de colloques et séminaires	100,00		Participation de Communauté de Communes Val'Aigo (20%)	0,00
	Assurance	5 000,00			
	Entretien et réparation de l'écluse	20 000,00			
012	Charges de personnel	5 000,00			
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	2 620,00			
	Cotisation ATD31	100,00			
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	2 000,00			
	Abonnement logiciel télétransmission	200,00			
	Hébergement site Internet	200,00			
	Abonnement certificat électronique i-parpaheur	120,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00			
	Dotations aux amortissements	3 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	222 393,42			
Total des dépenses de fonctionnement		292 313,42	Total des recettes de fonctionnement		292 313,42

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2026	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	130 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	222 393,42
	Etude d'aménagement des pontons et rampes d'accès	50 000,00			
	Etude environnementale	50 000,00			
	Etude bathymétrie	30 000,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	001	Résultat d'investissement reporté	32 064,82
				Excédent d'investissement	32 064,82
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00
				Dotations aux amortissements	3 500,00
23	Immobilisations en cours	127 958,24	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais, pontons, rampes, etc.)	127 958,24		F.C.T.V.A	0,00
Total des dépenses d'investissement		257 958,24	Total des recettes d'investissement		257 958,24

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget primitif,

Vu la délibération n°2023-12-14 – 02 du 14 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°2024-03-06 – 03 du 06 mars 2024 relative au Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération n°2026-03 du 12 février 2026 relative au Débat d’Orientation Budgétaire 2026

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 lors de la séance du Comité Syndical du 26 mars 2026,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **D'adopter** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 annexé à la présente délibération
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires 10 suppléants	8	8	8	0	0

**Fait et délibéré le 26 mars 2026
A Toulouse**

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours.fr